

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du mardi 3 septembre 2024 à 20 heures 30

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – ~~PITAVY Agnès~~ – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtita – JOUMARD-DESSALCES Sandrine - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – ~~MAURICE Marine~~

Absente excusée : MAURICE Marine

Absents excusés avec pouvoirs : MAILLET-BERT Pascale à DELORME Daniel - PITAVY Agnès à Josette FOLLEAT

**1 – Approbation compte rendu du 2 août 2024**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 2 août 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 2 août 2024.

**2 – ZAER – Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable-Désignation des zones**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables en l'occurrence les parcelles cadastrées section F n° 289-293-294 pour la construction d'une centrale photovoltaïque.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil définit la zone d'accélération des énergies renouvelables, valide la transmission cartographique à la sous-préfecture de Montbrison et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

**3 – Personnel- Ecomusée des Monts du Forez**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent du musée vient de réussir l'examen d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>nd</sup> classe et qu'il souhaite être nommé à ce grade

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte la création du grade d'adjoint technique du patrimoine principal 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

#### **4 – Convention de mise à disposition ancienne piste de kart à l'association Niglo Drift Team**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition gratuite de l'ancienne piste de kart à l'association NIGLO DRIFT TEAM pour une activité de drift en voiture. L'association prend l'équipement en l'état, celui-ci est réservé uniquement aux membres de l'association. Aucune compétition ne sera organisée sans accord de la mairie

- Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la convention de mise à disposition de l'ancienne piste de kart et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

#### **4 – Classement FFR : France Ruralité Revitalisation - Exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou de chambre d'hôtes**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1 407 du code général des impôts permettant au conseil d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou chambres d'hôtes. Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire et à en informer les services fiscaux.

- Questions diverses